ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N º 3350

présenté par M. Reiss

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Après le mot :

« palliatifs »,

insérer les mots :

« sur tout le territoire national »

EXPOSÉ SOMMAIRE

11 d'un amendement précision. s'agit sous de Le second rapport du centre national de la fin de vie et des soins palliatifs a mis en exergue l'inégalité du maillage territorial des soins palliatifs. 2% des lits hospitaliers sont des lits de soins palliatifs, ce qui est notoirement insuffisant pour diffuser la culture palliative sachant que 19% des patients décédés en milieu hospitalier sont décédés dans des lits d'unités de soins palliatifs et un quart dans une unité de soins palliatifs. Quant aux équipes de soins palliatifs, au nombre de 428, 100 000 pour habitants. ce chiffre plafonne Par ailleurs le nombre de médecin pour 10 lits est d'1, 6 alors que le chiffre théorique est de 2, 5. Quant au nombre d'infirmiers, il est de 7, 2 pour 10 lits d'USP alors que le nombre théorique est de

Il faut savoir aussi que si plus de la moitié des décès ont lieu à l'hôpital, 40% ont reçu un codage

« soins palliatifs » cours de l'année précédant décès. au Enfin l'attention doit être attirée sur le retard de l'outre –mer en soins palliatifs et le peu d'évolution significative observée dans ce domaine depuis 2015 10 lits d'unités de soins palliatifs en Guadeloupe sans évolution notable depuis 2015 ; pas de lit d'unité de soins palliatifs en Guyane et à La Réunion, 11 lits à la Martinique et pas de lit à Mayotte. Aucun de ces territoires par ailleurs ne dispose d'unité de soins palliatifs et le nombre d'établissements avec des lits identifiés de soins palliatifs est toujours le même depuis 2015, à savoir 1 pour la Guyane et la Guadeloupe chacun, 4 pour la Réunion et 3 pour la Martinique, Mayotte n'en connaissant aucun. En revanche Mayotte affiche 1 équipe de soins palliatifs là où ces autres territoires n'en recensent aucun.

2/2